

150<sup>e</sup> session du Synode

**DE L'EGLISE REFORMEE EVANGELIQUE DU CANTON DE NEUCHATEL**

Le mercredi 22 février 2006 à Montmirail

**Présidence :** Pasteur Phil Baker

**Vice-présidence :** M. Vincent Genzoni

**Invités :** **Conseil d'Etat :** M. Jean Studer

**Conseil communal de Thielle-Wavre :** M. François Godet

**Presse :** La Vie protestante : M. Pierre-Alain Heubi

**Député avec voix consultative :**

Fédération des Eglises évangéliques libres :

M. Erino Lehmann

**43 députés sont présents, ainsi que 5 suppléants.**

A 18h30, **le président** ouvre la 150<sup>e</sup> session du Synode.

**M. François Godet**, président de la Commune de Thielle-Wavre, précise que l'honneur qui est fait à cette commune d'accueillir la 150<sup>e</sup> session du Synode est quelque peu immérité, puisque Thielle-Wavre ne possède pas de temple sur son territoire. Elle est co-proprétaire avec la Commune de Cornaux du temple bien connu du secrétaire général de l'EREN. Si Thielle-Wavre n'a pas d'église, elle accueille en revanche une communauté religieuse extrêmement vivante, la communauté Don Camillo, qui s'est installée à Montmirail en 1988. Depuis peu, Thielle-Wavre s'est engagée dans un processus de fusion avec Marin-Epagnier. Ces communes ont en commun, entre autres, qu'elles sont déjà le fruit de fusions intervenues en 1888. A l'instar de Thielle-Wavre, Marin-Epagnier ne possède pas non plus véritablement de temple, on peut donc espérer que le processus de fusion ne sera pas ralenti par des querelles de clochers! M. Godet termine en souhaitant au Synode une fructueuse session. Il suivra avec beaucoup d'intérêt les discussions.

**Le président** remercie M. Godet et donne la parole pour la prière à M. Renato Degiorgi, membre et député au Synode de la communauté Don Camillo.

**M. Renato Degiorgi** introduit la prière par les versets du jour, tiré de "Paroles et Textes" de l'Eglise morave :

"Je te bénis à vie, j'élève mes mains, je dis ton nom." Psaume 63/5.

"L'infirmes marchait, bondissait et adressait des louanges à Dieu." Actes 3/8.

**Le président** remercie M. Degiorgi et poursuit en excusant Madame Lüscher, nouvelle chargée de l'information et de la communication qui est malheureusement malade. Puis il passe la parole à la pasteure Isabelle Ott-Baechler.

**La pasteure Isabelle Ott-Baechler**, présidente du Conseil synodal, à titre personnel, rappelle que le Synode a été informé par une lettre datée du 19 janvier 2006 de sa démission du poste de présidente pour des raisons de santé. Cette démission prend effet au 31 août 2006, soit une année avant la fin de la législature.

Une information sur cette démission a été donnée le 21 janvier aux 150 participants à la Journée synodale. Des annonces ont été faites dans tous les lieux de cultes du canton. Suite au communiqué, un article a paru dans l'Express et l'Impartial. Elle remercie déjà toutes les personnes pour le nombreux courrier de sympathie et de reconnaissance qu'elle a reçu. Cette décision a été difficile à prendre et il a fallu accepter le fait qu'elle ne soit plus en assez bonne forme pour assumer son rôle de présidente, rôle qui demande du dynamisme et de l'énergie. Lors de la session du Synode du 14 juin prochain, les députés seront appelés à élire une nouvelle présidente ou un nouveau président qui prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> septembre 2006. D'ici-là, et jusqu'au 31 août, la pasteure Isabelle Ott-Baechler assumera pleinement ses responsabilités et se réjouit de continuer à collaborer tant avec le Conseil synodal qu'avec le Synode.

**Le président** salue la présence du Conseiller d'Etat M. Jean Studer et s'excuse de ne pas l'avoir fait en début de session. M. Studer restera jusqu'aux alentours de 20h et prendra la parole après le débat sur le budget.

Le président poursuit en donnant les informations pratiques quant à l'élection de la présidente ou du président du Conseil synodal. Il incombe au Bureau du Synode d'entreprendre des démarches pour recruter les candidats qui doivent être pasteurs, agrégés et éligibles dans le canton de Neuchâtel. L'élection aura lieu lors de la prochaine session du Synode, le 14 juin 2006. Bien que tous les pasteurs du canton soient certainement au courant, le Bureau du Synode a l'intention de leur écrire pour les informer et leur faire part du profil de poste.

A ce jour, il y a déjà une candidature annoncée, celle du pasteur Gabriel Bader. Mais le Bureau du Synode ne désire pas que l'on dise que les jeux sont faits. C'est pourquoi toute personne intéressée peut le signaler jusqu'au 31 mars. Toutefois, il est toujours possible qu'il y ait une candidature le matin même de l'élection.

En cas de candidatures multiples, le Bureau du Synode pourra organiser des débats et des tournées dans les paroisses pour rencontrer les candidats. Si à cette date-là, il n'y a qu'une candidature, il ne sera pas nécessaire de mettre toute une organisation lourde sur pied et les paroisses pourront prendre directement contact avec le candidat pour organiser une rencontre. Puisque le candidat déjà annoncé fait partie du Conseil synodal, s'il est élu, il y aura donc un poste vacant pour un ministre. Le Bureau du Synode pense conjointement chercher des candidats pour ce poste, non pour donner l'impression que l'affaire est réglée, mais il serait peu judicieux de faire élire un candidat interne en juin et ensuite devoir attendre le mois de décembre pour pouvoir élire son remplaçant. Cela veut dire, évidemment, que si un candidat externe au Conseil synodal est élu à la présidence au mois de juin, l'autre élection n'aurait pas lieu. La ou les personnes peuvent être réélues deux fois, la période potentielle pour occuper un tel poste passe donc de douze à neuf ans.

Comme aucune question n'est posée, **le président** signale que le Synode est maître de l'ordre du jour et rappelle que toute proposition non-contestée est considérée comme acceptée. Il demande s'il y a des propositions de changements.

**Le pasteur François Dubois**, Centre cantonal Diaconie et Entraide, trouve qu'il est difficile de voter un budget sans avoir traité au préalable les rapports sur la Vie protestante et le Louverain. Ces deux rapports, qui n'ont pas été traités lors du Synode de décembre faute de temps, ont des incidences sur le budget. Le Centre cantonal Diaconie et Entraide demande donc que les points 4 et 5 soient traités avant le point 2.

**La pasteure Isabelle Ott-Baechler**, pour le Conseil synodal, explique que cette proposition de changement semble à première vue tout à fait logique. Toutefois, le Conseil synodal s'y oppose.

Concernant le rapport sur la VP, il s'agit de se rappeler qu'il devait être discuté en décembre 2005, ce qui n'a pas été le cas, faute de temps. Ce rapport, réponse à une motion, est donc traité aujourd'hui. La réponse donnée par le Conseil synodal dans cette annexe voulait aller à la rencontre des paroisses en diminuant la somme globale des coûts de la VP, ce qui a une incidence à la fois sur les finances paroissiales et sur la Caisse centrale. Cette mesure a déjà été appliquée et figure au budget 2006. Le résultat peut se voir dans la présentation du premier numéro de la VP pour cette année. Le Conseil synodal a fait l'erreur de ne pas retirer la première résolution du rapport en question, il s'en excuse et demande de maintenir le rapport sur la VP au point 4 de l'ordre du jour.

En ce qui concerne le rapport sur le Louverain, la résolution demande de prendre acte que la recherche de financement est en cours. Des décisions importantes devront être prises lors de la session du mois de juin. Il n'y a donc pas d'incidence sur le budget 2006. Le Conseil synodal demande de maintenir l'ordre du jour tel que proposé.

**Le pasteur François Dubois**, Centre cantonal Diaconie et Entraide, a toujours un problème de logique : on a retiré une résolution d'un rapport qui n'a même pas été discuté. Cela veut donc dire que cette décision a été prise sans l'aval du Synode, ce qui est un peu particulier!

Concernant le Louverain, le pasteur Dubois a le souvenir qu'en juin 2005, le Synode avait donné jusqu'en décembre 2005 au Louverain pour l'étude de faisabilité, qu'en décembre, il fallait encore quelques mois pour aboutir et qu'une décision devait être prise en février. Le Synode ne peut pas jouer son rôle de législatif, la proposition de changement est donc maintenue.

**La pasteure Isabelle Ott-Baechler**, pour le Conseil synodal, précise que la proposition n'est pas de retirer une résolution, mais comme les choses sont déjà faites, elle n'a plus sa raison d'être. Les 70'000 francs d'économies entraînent dans le cadre des "mesures d'économies", et comme cela était possible sans mettre en péril la survie de la VP, elles sont prévues et donc déjà inscrites dans le budget.

**Le président** procède au vote de la proposition de changements de l'ordre du jour.

**Au vote, la proposition du Centre cantonal Diaconie et Entraide est rejetée.**

**L'ordre du jour tel que proposé est donc accepté.** Il a la teneur suivante :

1. Validations d'élections complémentaires de députés et de suppléants
2. Budget 2006
  - Rapport du Conseil synodal
  - Introduction du Conseil synodal
  - Commentaires de la Commission d'examen de la gestion
  - Budget 2006
3. Rapport du Conseil synodal sur la "Stratégie financière"

4. Rapport du Conseil synodal sur le financement de "La Vie protestante" neuchâteloise par les paroisses
5. Rapport du Conseil synodal concernant le Louverain
6. Résultats Terre Nouvelle et Rapport du Conseil synodal sur la composition de la cible synodale
7. Processus EREN 2003 - Rapport d'information de la Commission d'examen de la gestion sur l'évaluation du Synode et de son Bureau
8. Information sur la Campagne de valorisation des études de théologie
9. Rapport du Conseil synodal sur les possibilités échanges Cevaa, intégration de ministres étrangers
10. Propositions et motions éventuelles des Conseils paroissiaux ou des députés

### **1. Validations d'élections complémentaires de députés et de suppléants**

Il n'y a aucune demande d'élections complémentaires de députés et de suppléants.

### **2. Budget 2006**

#### **- Introduction du Conseil synodal**

**M. Georg Schubert**, pour le Conseil synodal, a déjà eu des tâches plus agréables et joyeuses que la présentation du budget 2006. Le Conseil synodal présente le budget 2006 ce jour, car le Synode de décembre devait voter les mesures d'économies nécessaires à son élaboration. Le budget est fortement déficitaire. Il y a une baisse importante des entrées, des charges qui se cumulent, et les mesures d'économies décidées en décembre qui prendront effet trop tardivement. Le montant de la contribution ecclésiastique baisse d'année en année. On peut se demander si la baisse n'est pas directement liée au désenchevêtrement des tâches voté par l'Etat, puisque que l'EREN a décidé de baisser le taux de calcul de 15 à 11%, ne voulant pas profiter de l'augmentation du coefficient cantonal. Cela n'a pourtant pas l'air d'être le cas : il y a une baisse importante du nombre de personnes qui paient leur contribution. Le Conseil synodal a décidé de revoir à la baisse le montant des contributions ecclésiastiques, passant de 8,5 à 6,8 millions pour 2006. Le déficit calculé s'est aussi aggravé par la décision du Conseil synodal, d'après les recommandations de la Commission financière, de dissoudre le compte "transitoire" et de l'intégrer dans le fonds de roulement. En effet, les transitoires sont là pour combler un trou d'une année à l'autre, pas pour faire des réserves. La Caisse centrale a trois champs de problèmes différents : la comptabilité courante, le bilan et les liquidités. Les comptes 2005 boucleront certainement avec un déficit de 1,7 millions, les comptes 2004 présentaient déjà un déficit de plus d'un million. La Caisse centrale a deux comptes réserves pour absorber les pertes : l'ancien compte transitoire et le fonds de roulement. Entre les déficits 2004 et 2005, les comptes réserves ne suffisent pas à équilibrer le budget. Le déficit budgété pour 2006 ne pourra pas être couvert; il faudra donc soit vendre des bâtiments, soit vendre des actions et obligations.

Jusqu'à fin 2006, la Caisse centrale peut payer les salaires et autres charges par l'encaissement de la contribution ecclésiastique, la vente de titres et l'utilisation temporaire de la ligne de crédit de la banque. Il est évident que ce sont des estimations et que, peut-être, les entrées seront plus importantes cette année. Les mesures d'économies prendront effet trop tardivement et sont un peu sous-estimées. L'état du bilan ne permet pas de continuer ainsi. Le Synode doit réagir cette année et c'est pourquoi des mesures d'économies supplémentaires seront présentées lors de la session du mois de juin 2006. Il faut assainir le bilan, ce qui implique de réduire les dépenses. L'objectif doit être l'équilibre des charges et des recettes. La vente de biens immobiliers est nécessaire pour assurer les liquidités durant le processus d'adaptation. Mais pour cela, il faut revaloriser le parc immobilier qui est actuellement sous-estimé. S'il faut réduire les dépenses, il faut réduire les postes, car les salaires représentent le 75 à 80% des charges comptables. La réduction des postes peut se faire de trois façons : départs volontaires, retraites anticipées et licenciements. Les licenciements possibles engendrent un climat de crainte et d'incertitude. Pourtant, il est impossible de promettre aujourd'hui de ne licencier personne. Le Conseil synodal propose un calendrier : aujourd'hui, il espère que le Synode acceptera le budget; pour juin 2006, il proposera un rapport d'économies ainsi qu'une planification financière pour les trois prochaines années et pour décembre 2006, il présentera un budget 2007 avec des dépenses correspondant aux millions à disposition.

#### **- Commentaires de la Commission d'examen de la gestion**

**M. Bertrand Jaquet**, Commission d'examen de la gestion (CEG), explique qu'avec des comptes 2005 et un budget 2006 déficitaires, la situation est grave et préoccupante. Est-elle désespérée ? Cela dépend de la rapidité de la réaction du Synode et des sacrifices que chacun est prêt à faire. Trois mots sont à ajouter au budget 2006 : réalité, alliance et espérance. Tout d'abord, il résulte de la réalité des chiffres que l'on ne peut plus se payer une Eglise à onze millions de dépenses par an. L'année prochaine, des coupes importantes seront à faire dans les dépenses. C'est pourquoi, pour le Synode de juin, il faut être fixé sur les points suivants : combien est-il raisonnable de dépenser en sachant que cette somme sera fortement éloignée des onze millions actuels et déterminera le budget 2007. Un nouveau tableau des postes, des départs en préretraite ainsi que des licenciements doivent être envisagés. Il faut également revoir les soutiens financiers aux activités et être fixé sur les immeubles qui sont vendables. Cela fait beaucoup de tâches pour le Conseil synodal et le Secrétariat général, mais le temps presse. La CEG se demande s'il ne faudrait pas des aides extérieures, momentanées et bénévoles, selon la demande de l'administration centrale. Rien ne peut se faire seul, il faut faire alliance entre nous, réunir nos forces. L'expérience a déjà été faite l'automne dernier, lors du choix des priorités; la CEG souhaite que cela continue en faisant des réunions périodiques entre les présidents des Conseils paroissiaux, des Centres cantonaux, le président et une délégation du Conseil synodal ainsi que d'autres personnes éventuelles. Partager où en sont les démarches, quelle en est l'évolution avec quelles conséquences. Ceci afin que le Synode de juin débouche sur des décisions prises en commun. Parmi ces faits, l'Espérance trouvée, il y a huit jours par M. Jaquet qui était parmi les chiffonniers du Caire. Ce sont eux qui ramassent les ordures de cette ville de plus de 21 millions d'habitants.

Les chiffonniers du Caire représentent une population de 100'000 habitants, qui ont, en 15 ans, atteint 85% de recyclages des produits, et qui sont passés, pour 50% d'entre eux, de l'habitation de bidonville à l'habitation "en dur", avec électricité, eau et égouts. Point important : durant ces quinze années, les groupes de travail des responsables ont pris des moments de prières pour rendre grâce à Dieu et discerner sa volonté. Au départ, les défis paraissaient insurmontables, un peu comme notre budget. A l'image des chiffonniers, M. Jaquet propose de suivre leurs traces : les trois communautés reconnues (Grandchamp, Don Camillo et Fontaine-Dieu) sont prêtes à accueillir des groupes de prières. En conclusion, la CEG invite le Synode à accepter le budget, le refuser ne résoudrait rien. Mais cette acceptation est assortie de quatre points auxquels il faut des réponses au Synode de juin prochain :

- une Eglise "à combien de millions ?" et avec quelles réductions pour y arriver ?
- nouveau tableau des postes 2007,
- choix des sacrifices de soutien aux activités,
- choix des immeubles à vendre d'ici à la fin de l'année.

Comme le temps presse, cette acceptation est également assortie de la condition de "faire alliance" sur le chemin déjà expérimenté du choix des priorités. Tout cela, en faisant confiance au Conseil Synodal et au Secrétariat général pour les tâches à accomplir jusqu'au mois de juin. Car faire confiance ou non, fait aussi partie de la responsabilité de chacun. Que le Seigneur suscite des appels pour le prier et l'écouter.

#### **- Examen du budget 2006**

**Le président** propose de parcourir le budget, en s'arrêtant lorsqu'un député se manifeste. Une fois toutes les questions posées, le Conseil synodal y répondra.

**M. Jacques Laurent**, paroisse du Joran, constate au point D1./Extérieur, rubrique 1.a) FEPS-contributions, que l'EREN est mise à contribution à raison de 43'792 francs pour les frais d'administration de l'EPER (cf. notes à l'appui du budget). Cela peut paraître peu de chose, mais si le seul canton de Neuchâtel verse cette somme, l'EPER reçoit environ 400'000 francs pour la Suisse romande. Il demande donc des explications, d'autant plus que quelques lignes plus bas, il est demandé une contribution de 15'000 francs pour que les œuvres d'entraide se mettent d'accord ! Lorsqu'en juin 2004, le Synode avait demandé une meilleure organisation entre elles, il ne pensait certainement pas en recevoir la facture ! La paroisse du Joran reviendra sur cette question au point 6 de l'ordre du jour et continue de penser qu'il fallait en parler avant le budget.

**Le pasteur Rémy Wuillemin**, Centre cantonal "Aumôneries", au point D.2 Intérieur, 4.b) Aumôneries cantonales, est étonné de ne pas trouver la subvention de 32'763 francs versée par La Chrysalide.

**Le pasteur François Dubois**, Centre cantonal Diaconie et Entraide, est très triste de voir que le domaine du social est amputé de 130'000 francs sur 900'000, ceci malgré les études qui montrent que c'est une manière de faire reconnaître aux gens la visibilité de l'Eglise.

**Le président** ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

**Mme Elisabeth Rohner**, paroisse du Val-de-Travers, est consciente que le budget représente le troisième exercice avec un déficit évalué entre un et deux millions, et qu'en 2008, un déficit d'environ un million est prévu. A ce rythme-là, on s'approche à grands pas d'une situation catastrophique. Toutefois, refuser l'entrée en matière, tout comme le budget, ne paraît pas être la bonne solution. Dans cette situation critique, il ne faut pas donner des signes de désaveu au Conseil synodal, et encore moins de désespoir, qui pourraient être interprétés comme un manque de volonté pour redresser la situation financière de l'Eglise et pour garantir sa pérennité. Tout en admettant que les décisions encore à prendre concernant Le Louverain, la VP et la Stratégie financière pourraient modifier le budget, les députés du Val-de-Travers l'accepteront, dans la confiance que le Conseil Synodal et le Synode sauront prendre, dès maintenant, les mesures financières qui s'imposent et assumer les sacrifices qui en découleront.

**Mme Marie-Henriette Zweiacker**, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, à titre personnel, avec l'appui d'un certain nombre de députés remarque qu'étaler un état d'âme ne se fait pas en Synode. Pourtant, elle tient à faire part de son malaise. Le Conseil paroissial aimerait soutenir avec enthousiasme et conviction le Conseil Synodal, mais il ne comprend plus. Elle aimerait être fière de son Eglise, mais elle ne sait plus que penser et que dire lorsqu'on l'interpelle. Bien sûr, il est obligatoire d'équilibrer des comptes, et la première démarche est de supprimer des postes, mais il y a des gros points auxquels on pourrait toucher. Le budget présenté est lourd de déficit. Rien ne nous assure que cette politique ne va pas continuer. Le Conseil synodal avait accepté la possibilité du désengagement de l'Eglise par rapport au Louverain, cela semble oublié ! Il avait été demandé une nouvelle forme de financement pour la VP, les députés n'ont pas été vraiment entendus ! Mme Zweiacker est malheureuse d'essayer de se battre sans dialogue vraiment possible. Il est difficile d'aborder des sujets qui soudainement s'avèrent presque tabous ou plus ou moins intouchables. C'est pourquoi elle est arrivée avec l'intention de refuser le budget, comme le dernier signe pouvant être trouvé pour dire sa peur que d'autres postes passent à la trappe. Ce que M. Schubert et la CEG ont dit a été entendu, le problème est très lourd, mais il faut dire combien il est difficile d'entrer dans cette politique.

**Mme Jacqueline Lavoyer**, pour le Conseil synodal, donne quelques explications aux questions soulevées. Concernant les "autres contributions" fixées par l'Assemblée des délégués de la FEPS, il s'agit effectivement de la contribution aux frais administratifs de l'EPER, une participation aux frais des Centres d'accueil des réfugiés, à la collecte des paroisses en faveur des églises à l'étranger ainsi qu'au dimanche des réfugiés. Toutes ces contributions de l'EREN sont prises sur le compte Fonds 1% Aide au tiers monde. Il n'y a donc qu'un lien indirect avec le budget, sauf pour le point D3.9) où le Fonds 1% Aide au tiers monde des recettes effectives de l'EREN est attribué chaque année à ce compte Fonds 1% Aide au tiers monde. Il y a une contribution de l'EREN à la FEPS en tant que membre, un certain nombre d'autres contributions dans le domaine missionnaire de l'Entraide qui sont prélevées du compte Fonds 1% Aide au tiers monde, qui lui, fait partie du budget. Si l'on voulait entrer en matière sur les économies possibles, c'est le principe même du Fonds 1% Aide au tiers monde et de son alimentation qu'il faudrait remettre en question. Ce n'est pas le but aujourd'hui, mais on y reviendra lors de la composition de la cible.

**M. Georg Schubert**, pour le Conseil synodal, revient sur la question de La Chrysalide. Techniquement, ce n'est pas une subvention que La Chrysalide donne à l'EREN, le contrat passé entre les deux parties rétrocede un pourcentage du temps de travail de M. Gérard Berney. On ne peut pas le mettre dans la comptabilité, mais il faudrait le mentionner dans les notes à l'appui, ce qui sera fait dès l'année prochaine. Concernant la politique du budget : en tant que responsable du département, c'est la tâche de M. Schubert de défendre le Louverain. Si le Synode le suit, il est heureux, si le Synode refuse, il essaie de réaliser les décisions du Synode. Le Synode a donné une chance au Louverain, le Conseil synodal a essayé de la réaliser. Les résultats du travail du Collège du Louverain seront présentés. Le Synode n'a pas demandé des scénarios de désengagement en décembre, donc le Conseil synodal ne les a pas faits ! Mais il est évident que la question a été étudiée. Certaines fois, les décisions du Synode vont à l'encontre des désirs du Conseil synodal et ce dernier essaie d'assumer cela. Il est difficile de supprimer des postes, il pourrait être plus agréable de supprimer la VP. Mais, et M. Schubert précise, à titre personnel, qu'il y a derrière cela une conviction profonde : si l'Eglise cesse d'essayer de dialoguer avec les personnes qui ne sont pas impliquées dans une paroisse, elle va perdre encore plus rapidement le terrain qui lui reste. L'EREN a comme moyen la VP; si le Synode décide de créer un autre moyen offrant plus d'impact et d'efficacité, il est d'accord d'essayer, mais pour l'instant, il n'y en a pas d'autre. Ayant grandi dans une famille de pasteur, M. Schubert a toujours entendu les différents entre postes cantonaux et paroissiaux, mais selon lui, il faut des postes cantonaux, surtout dans une société où il y a de moins en moins de liens institutionnels. Les personnes qui se désengagent de l'Eglise, ce sont des jeunes, citadins et bien formés. Cette souche de la société ne participe plus à la vie de l'Eglise, il faut essayer de les regagner. Pour lui, cette question est cruciale. C'est pourquoi il défendra les missions cantonales, parce qu'il reste convaincu que l'Eglise a besoin de ces outils pour accomplir sa mission.

**M. Luc Dapples**, Centre Théologie, Education et Formation, à titre personnel, donne un complément d'information à Mme Zweiacker : le Collège et le Comité de projets du Louverain ont demandé au Conseil synodal d'étudier le désengagement de l'EREN pour le Louverain. C'est actuellement en travail.

**Le président procède au vote sur l'entrée en matière qui est acceptée par 47 voix contre 1.**

**Résolution:**

**Le Synode accepte le budget 2006 présenté.**

Comme la parole n'est pas demandée, **le président** procède au vote.

**Au vote, la résolution est acceptée avec 4 oppositions.**

**Le président** invite le conseiller d'Etat M. Jean Studer à prendre la parole.

**M. Jean Studer**, a l'honneur de participer au Synode pour plusieurs raisons : parce que c'est la première fois, parce que le 150<sup>e</sup> Synode montre la pérennité de l'institution et que parmi les nombreux dossiers qu'il doit gérer dans sa fonction, celui des cultes ne lui pose pour l'instant pas de soucis. Il a cru comprendre que, peut-être, cela pourrait ne pas durer !

Il est heureux d'être présent ce soir, d'autant plus que la subvention qu'octroie l'Etat aux Eglises reconnues est la seule qui n'a pas été modifiée dans le cadre du budget 2006. Il est difficile de ne pas créer des analogies entre les difficultés que rencontrent l'Eglise et l'Etat, les paroisses et les communes. On peut s'interroger sur les raisons pour lesquelles les institutions en général ont des problèmes financiers dans notre canton, en constatant que les entreprises privées en ont moins, et en s'interrogeant aussi sur d'autres entreprises qui ne sont pas dans notre canton et qui annoncent des bénéfices incroyables. Alors qu'il appartient aux institutions, étatiques ou ecclésiastiques, d'assumer un certain nombre de tâches. Pour celles et ceux dont l'engagement se tourne vers autrui, qui pensent en premier lieu à la cohésion sociale, pourquoi cacher qu'il est difficile d'avoir des débats qui tournent autour de la réduction de prestations, de la suppression de postes, de la réalisation d'un certain nombre de biens que nous imaginions devoir être toujours les nôtres. C'est difficile, c'est vrai, mais cela doit aussi être motivant pour modifier les jeux en profondeur. Il faut révolutionner le canton, restructurer et ceci au-delà de l'orgueil de chacun, pour le bien-être de la communauté et surtout pour l'avenir que nous offrirons aux générations futures. Nous vivons une période où la population active accepte de vivre mieux que la population future, et si nous pouvons vivre dans une richesse, c'est parce que d'autres se sont sacrifiés. Une collectivité n'a pas d'avenir si elle ne veille pas à laisser derrière elle un héritage avec le moins de dettes possible. Pour y arriver, il faut changer notre manière de voir les choses : au niveau institutionnel, il faut reprendre l'examen de notre fonctionnement de bout en bout, sans tabou. Il est plus facile de changer des lois que des habitudes. C'est un changement qui assurera un certain avenir à nos enfants. M. Studer espère que les députés trouveront entre eux l'énergie, la volonté et la réussite nécessaires pour aboutir dans cet exercice, c'est les vœux qu'il forme pour l'EREN.

**Le président** remercie M. Studer pour ses paroles et le temps qu'il a consacré au Synode et passe au point suivant.

### **3. Rapport du Conseil synodal sur la "Stratégie financière"**

**M. Georg Schubert**, pour le Conseil synodal, précise que la copie du billet de 50 francs de la Banque de France (qui n'existe plus) illustrant le "Petit Prince" de St-Exupéry est un clin d'œil pour la stratégie financière : l'espérance de décoller et de s'envoler malgré les difficultés. Pour équilibrer les comptes, il y a deux possibilités : réduire les dépenses et augmenter les recettes. Le Conseil synodal fait un certain nombre de propositions pour récolter plus d'argent. Mais ces mesures ont un effet plus lent que les dépenses qui augmentent. Ces stratégies sont à moyen terme. Trois pistes sont possibles pour augmenter les recettes : parler de l'argent, élaborer un autre mode de soutien financier pour l'EREN, valoriser le parc immobilier.

L'Eglise parle souvent de l'argent qui manque, mais aucune piste sur la façon de gérer son argent n'est donnée. L'EREN dispose tout de même de quelques millions chaque année et il faut aussi montrer quelle en est l'utilisation. Beaucoup de concitoyens ont une fortune considérable : est-ce que l'Eglise n'a pas la tâche aussi de parler de la gestion de l'argent ? Est-ce juste qu'une banque fasse des bénéfices incroyables ? L'Eglise ne devrait-elle pas dire un mot ? Dans certaines paroisses, le résultat de la collecte n'est même pas annoncé, pourtant il serait intéressant d'entendre qu'une assemblée de cent personnes a récolté 30 ou 300 francs.

C'est pourquoi le Conseil synodal offrira aux paroisses et centres cantonaux des pistes et modèles pratiques, permettant de parler d'argent et visant divers publics : cultes, parents, jeunes, etc... .

Parler d'argent, c'est aussi en parler avec celles et ceux qui ne contribuent pas : 30% seulement paient quelque chose et 4% d'entre eux paient l'intégralité de ce qui leur est demandé ! Le 70% restant des personnes déclarées protestantes ne paient rien, c'est pourquoi le Conseil synodal propose d'examiner une autre manière de contribuer à la vie de l'Eglise : offrir la possibilité de devenir donateur de l'EREN. Avec, par exemple, un montant annuel de 150 francs par personne ou 250 francs par famille, on pourrait devenir donateur. A l'instar de la REGA, dont les membres peuvent être rapatriés, les donateurs de l'EREN pourraient bénéficier des services de l'Eglise. Cette proposition a l'avantage de tenir compte des manières actuelles de gérer l'argent par une partie de la population. Si l'EREN décidait d'introduire cette cotisation volontaire, la population neuchâteloise aurait donc trois possibilités :

- payer la contribution ecclésiastique,
- devenir donateur,
- payer les services de l'EREN.

Le Conseil Synodal envisage d'examiner cette idée et de faire un projet pour le Synode encore cette année.

La Caisse centrale est propriétaire d'un vaste parc immobilier. Ces bâtiments sont à plus de 90% au moins centenaires. Il est utile d'évaluer la valeur des bâtiments, leur état ainsi que les travaux à effectuer et de valoriser les maisons en créant des appartements supplémentaires. Il s'agit de définir quelle est la meilleure stratégie à suivre : rénover, agrandir, louer, construire ou vendre. C'est pourquoi le Conseil synodal a mandaté un architecte-conseil pour réaliser cette analyse.

Il est indispensable encore de négocier avec les paroisses l'utilisation des locaux situés dans les immeubles appartenant à la Caisse centrale.

**Le président** ouvre les débats sur l'entrée en matière.

**M. Sébastien Jacobi**, paroisse de Neuchâtel, pense qu'il n'est pas seulement raisonnable, mais extrêmement urgent que le Conseil synodal étudie toutes les pistes possibles et imaginables pour sortir de l'impasse financière dans laquelle se trouve l'EREN. On ne devrait pas avoir besoin de leur en donner mandat. Le texte proposé est certes provocateur. Dans sa discussion en séance, le Conseil paroissial a trouvé l'énoncé maladroit. Quant à M. Jacobi, il n'hésite pas à dire qu'il est dangereux. L'idée de créer des membres donateurs, avec des cotisations de 150 francs par an, irait tout à fait à contresens de ce que l'EREN cherche. Toutes les personnes consultées préféreraient payer cette somme plutôt que 2'000 ou 3'000 francs. Il faudrait multiplier par cent le nombre de personnes qui paient pour que cela devienne intéressant. Quant à faire payer pour les mariages, baptêmes et enterrements, cela rappelle étrangement les indulgences dénoncées par Martin Luther et les enterrements de 1<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classe. Lors de ces événements, les pasteurs devraient davantage insister pour annoncer la collecte et l'organiser de façon visible à la sortie. Il y a une semaine, lors d'une cérémonie funèbre, la pasteure a annoncé qu'il y avait une collecte pour la paroisse, le résultat devait approcher les mille francs. L'EREN doit rester multitudiniste, sans quoi, elle ne serait qu'une communauté parmi tant d'autres.

**M. Jacques Laurent**, paroisse du Joran, trouve intéressantes les pistes proposées par le Conseil synodal et les appuie entièrement. Mais des activités plus lucratives pourraient être imaginées en les associant aux missions de l'EREN et pourraient faire l'objet d'une autre étude de la part du Conseil synodal. Lorsque le Louverain cherche à faire de l'argent, il établit la liste de ses compétences et propose ensuite au public la livraison de repas, devenant ainsi traiteur, ou l'organisation de week-ends de découverte de la nature, se faisant agence de loisirs. Lorsque le CSP entend gagner quelque argent, il ouvre sa brocante et ses boutiques. La paroisse du Joran estime que l'EREN pourrait trouver une source de revenus en ouvrant une entreprise organisatrice de mariage, une agence de voyages à caractère spirituel ou une entreprise de pompes funèbres associée à un magasin de fleurs. Une résolution sera d'ailleurs proposée ultérieurement.

**Le pasteur François Dubois**, Centre cantonal Diaconie et Entraide, pose une question à M. Schubert : le mot donateur est entre guillemets, ce qui signale bien une ambiguïté. L'image de la REGA est judicieuse : on devient membre parce que l'on croit à la mission de l'entreprise et parce que l'on voit une plus value pour soi-même. Est-ce qu'il y a une même réflexion qui est faite dans la manière de cibler ? Qui est ce donateur potentiel ? La deuxième question concerne les trois possibilités proposées (payer la contribution, devenir donateur, payer les services), si quelqu'un refuse ces trois possibilités, que fait-on ?

**Le pasteur Jean-Philippe Calame**, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, fait une suggestion : il trouverait très agréable d'avoir à disposition un papillon sobre, avec quelques chiffres chocs du style : "l'Eglise reçoit pour vivre le 4% de la somme théorique qu'elle pourrait espérer". Ce serait intéressant d'avoir un tel document que l'on pourrait avoir avec soi et distribuer lorsqu'on est avec des amis et que l'on parle de l'Eglise. Il suggère que la personne mandatée pour le projet communication pense à un tel papier sans culpabiliser, avec amour mais réalité. Les paroissiens pourraient en prendre avec eux dans leurs discussions de famille et d'amis.

**M. Claude Laperrouza**, paroisse du Joran, à titre personnel, a une question de compréhension : que demande-t-on au Synode, ce soir ? Est-ce le droit d'étudier un certain nombre d'éventualités ou est-ce que l'on veut savoir si telle ou telle éventualité est taboue ? Est-ce que les personnes qui vont s'occuper de chercher des solutions peuvent recevoir des avis divergents d'un peu partout ? M. Laperrouza a reçu une lettre de M. Beljean dont certaines des propositions semblaient intéressantes. Est-ce que cela rentrerait dans le cadre d'un groupe de travail ?

**M. Georg Schubert**, pour le Conseil synodal, pense qu'il faut faire un travail de sensibilisation. Beaucoup de gens croient que les pasteurs sont payés par l'Etat ou par n'importe qui et que l'on peut leur demander un service. Il y a un travail de communication à faire. Créer cette possibilité de devenir donateur est également un moyen d'atteindre les gens qui ne paient pas d'impôts pour l'Eglise. L'idée est de lier les deux choses : si quelqu'un soutient l'Eglise, il reçoit les services qu'il demande. Le Conseil synodal désire avoir l'avis du Synode qui est un échantillon représentatif du peuple de Dieu. La réponse du Synode à la résolution 3 est cruciale : si le projet du Synode est de refuser cette idée après coup, il faut le dire maintenant. Le Conseil synodal a également reçu la lettre de M. Beljean et est entré en contact avec lui pour réaliser quelques idées. D'ailleurs toutes idées ou propositions sont les bienvenues.

**M. François Dubois**, Centre cantonal Diaconie et Entraide, demande la réponse à sa deuxième question, c'est-à-dire : que fait-on si une personne refuse les trois possibilités de financement ? Peut-on aller jusqu'au bout du raisonnement et refuser un service ?

**M. Georg Schubert**, pour le Conseil synodal, n'a pas encore été aussi loin dans la réflexion.

**Au vote, l'entrée en matière est acceptée.**

**La résolution 1 n'étant pas combattue, elle est acceptée** et a la teneur suivante:

**Le Synode reconnaît la nécessité de parler d'argent et aussi de sa gestion éthique. Le Synode demande à l'Office protestant de formation d'offrir une formation continue sur ce sujet.**

**Le président** passe à la résolution 2 :

**M Bertrand Jaquet**, paroisse de la Côte, est tout à fait d'accord avec le contenu de cette résolution, mais est-ce que le Conseil synodal a le temps dans les mois et les années à venir de s'occuper de cela ? Il faut faire la conception, la communiquer aux paroisses et que ces dernières la mettent en place. Est-ce que cela est réalisable concrètement ?

**M. Georg Schubert**, pour le Conseil synodal, répond que la piste pourrait être le papillon proposé par le pasteur Calame. Certaines mesures peuvent aussi être déléguées à des professionnels de la communication. Il ne pense pas que cette résolution charge beaucoup le Conseil synodal.

**La résolution 2 n'étant pas combattue, elle est acceptée** et a la teneur suivante :

**Le Synode charge le Conseil synodal de proposer aux paroisses et Centres cantonaux des pistes et modèles pratiques permettant de parler d'argent.**

**Le président** passe à la résolution 3 :

*Le Synode charge le Conseil synodal d'élaborer un projet de cotisation à l'EREN hors contribution ecclésiastique comprenant :*

- *une évaluation sur l'effet d'une introduction d'un tel financement;*
- *une "liste des prix" pour les services de l'EREN;*
- *un projet de communication de ce nouveau mode de contribution.*

**Le pasteur Jean-Philippe Calame**, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, à titre personnel, concernant la liste des prix, trouve intéressant que les gens connaissent le prix que coûte réellement un service à l'EREN. En revanche, il ne va pas jusqu'à dire que ce prix est imposé. Il voit plutôt l'EREN dans l'attitude des acteurs du théâtre de la Marelle, qui disent clairement ce que coûte le spectacle et demandent d'en tenir compte. Le pasteur Calame ne croit pas que l'EREN peut aller jusqu'à imposer un prix. Il aimerait également savoir de quelle manière la liste des prix sera présentée, car elle peut être faite d'une manière ouverte et réellement éducative (qui fait alliance avec les autres) ou d'une manière raide, qui coupe encore plus de ceux que l'on cherche à atteindre.

**Le pasteur Pierre de Salis**, Centre cantonal Théologie, Education et Formation, demande dans quel délai le Conseil synodal pense donner le résultat de ces études.

**M. Georg Schubert**, pour le Conseil synodal, répond, concernant la liste des prix qu'il y a d'abord le choix de la faire ou non, s'ensuit le travail de l'établir et la façon de l'utiliser. Le Synode ne sera vraisemblablement pas d'accord avec une liste des prix trop contraignante. Concernant les délais, il est très difficile d'estimer le temps nécessaire pour établir un rapport sur le troisième point. Le quatrième est plus simple, mais il est aussi difficile de négocier avec douze paroisses et cinquante-deux lieux de vie. Ce ne sera certainement pas possible pour le Synode de juin 2006.

**Mme Danièle Rinaldi**, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, trouve intéressante l'idée d'établir une liste des prix coûtants, toutefois, est-ce que cela ne va pas contribuer au désengagement des gens dans le travail en paroisse : "j'ai payé, j'ai donc droit à un certain nombre de services". Cela peut précipiter l'Eglise dans cette vision des choses.

**Le pasteur Rémy Wuillemin**, Centre cantonal "Aumôneries", demande si l'on va négocier avec l'Eglise catholique romaine, pour qu'il n'y ait pas de concurrence si nous avons une liste des prix et qu'eux n'en ont pas.

**M Georg Schubert**, pour le Conseil synodal, n'a pas réfléchi à la question de la négociation avec l'Eglise catholique ou à des enterrements de 1<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> classe ! Par rapport à l'intervention de Mme Rinaldi, l'origine du problème est effectivement l'engagement des personnes.

**Le président** demande si quelqu'un veut encore s'exprimer sur cette résolution.

**M. Claude Laperrouza**, paroisse du Joran, en tant que médecin, s'est vu inspirer une boutade par l'intervention du pasteur Wuillemin. L'oecuménisme dans le corps médical, ce sont les différentes spécialités. Il a fallu plus de dix ans pour établir le TARMED, et l'on a résolu l'oecuménisme dans la profession, par ce qu'on appelle les "degrés de dignité". Il y a donc des dignités différentes pour les différents spécialistes. Il est à craindre qu'avec cette élaboration d'une liste des prix qui ne soit pas purement indicative, on se lance dans un travail stérile qui pose fondamentalement la question du multitudinisme ou pas. Si on veut augmenter les ressources de l'Eglise, il faut chercher dans toutes les directions. Il faut que le Synode donne un signe pour indiquer s'il veut rester multitudiniste ou envisager des chemins qui mènent vers une Eglise confessante.

**M. Michel Colomb**, paroisse du Val-de-Ruz Nord, la Cascade, a compris que cette liste n'était qu'une indication pour savoir combien coûtent ces actes : est-ce 30, 500 ou 800 francs pour un baptême ? La paroisse aimerait savoir ce que coûte un acte ecclésiastique, mais ne veut en aucun cas imposer une somme.

**Le pasteur David Allisson**, paroisse La Chaux-de-Fonds, est frappé par la question de l'engagement en temps et en argent des personnes engagées dans l'EREN. Ces dernières acceptent de fournir et de rendre un grand nombre de services, mais ne savent pas ce qu'elles coûtent. Peut-être que l'on pourrait ne pas se limiter aux actes ecclésiastiques, mais parler des activités de l'Eglise. A ce moment-là, on peut se poser quelques questions sur ce que rapporte à l'Eglise l'engagement des nombreux bénévoles qui y travaillent.

Bons nombres de services sont rendus à la population par ces bénévoles, qui souvent paient leurs contributions, participent à la collecte quand ils assistent à un service. A quoi s'engage l'EREN lorsqu'elle se définit multitudiniste ? Mettre au clair ces éléments de coûts des services de l'EREN, cela va aussi nous interpeller nous-même dans notre engagement au service de notre Eglise. Sommes-nous prêts à cela et pour qui ? Sans jouer sur des contradictions un peu rapides entre multitudiniste et confessante, le pasteur Allisson aspire à une Eglise engagée, digne, ouverte et disponible.

**Le pasteur Christophe Kocher**, paroisse de Neuchâtel, aimerait rendre attentif au fait de savoir quelle est notre mission, avant de penser au prix des prestations et de la nécessité de les facturer ou non. Si notre mission est de proclamer l'Evangile, facturer des services funèbres ou des mariages à des personnes qui ne paient pas leurs contributions est un peu étrange. Si notre mission est de sauver la peau de notre institution, il faut peut-être l'envisager autrement. Il faut faire des choix et des sacrifices qui vont avec et il est important de savoir sur quoi l'on construit.

**Mme Nathalie Leuba**, paroisse des Hautes Joux, aborde les choses sous un autre angle. En voyant les gens qui viennent en famille, particulièrement à un baptême, d'un côté il y a les gens qui sont engagés, de l'autre la famille. Mme Leuba a souvent l'impression que les gens culpabilisent, parce qu'ils font peu ou rien pour l'Eglise. Or l'Evangile est libérateur, peut-être qu'en offrant trois possibilités de soutenir l'Eglise, chacun trouverait la façon qui lui convient le mieux. Beaucoup ne veulent pas payer leur contribution car ils trouvent le montant trop important, mais peut-être que ces mêmes personnes deviendraient volontiers donatrices.

**Au vote, la résolution 3 est acceptée par une large majorité.** Elle a la teneur suivante :

**Le Synode charge le Conseil synodal d'élaborer un projet de cotisation à l'EREN hors contribution ecclésiastique comprenant :**

- **une évaluation sur l'effet d'une introduction d'un tel financement;**
- **une "liste des prix" pour les services de l'EREN;**
- **un projet de communication de ce nouveau mode de contribution.**

**Le président** passe à la résolution 4 :

*Le Synode charge le Conseil synodal de négocier avec les paroisses le nombre de locaux paroissiaux dans les immeubles appartenant à la Caisse centrale et leur utilisation.*

Cette résolution comprend un amendement du Centre cantonal Diaconie et Entraide qui propose :

*Le Synode charge le Conseil synodal de valoriser son parc immobilier et de rendre un premier rapport sur les incidences des mesures prises au Synode de juin 2007.*

**Le pasteur François Dubois**, Centre cantonal Diaconie et Entraide, a trouvé cette résolution problématique car elle ne tient pas compte de l'essentiel du point C du rapport, en ne parlant que des locaux paroissiaux et plus du parc immobilier.

Or, dans le budget, tout le monde a compris que c'était quelque chose d'essentiel, ainsi que la nécessité de donner un délai. Mais le fond est le même, ce n'est qu'une différence de formulation.

**M. Georg Schubert**, pour le Conseil synodal, a besoin de quelques éclaircissements. Premièrement, est-ce que cet amendement se rajoute à la résolution ou la remplace ?

**Le pasteur François Dubois** répond qu'elle remplace la résolution.

**M. Georg Schubert** remarque qu'on ne parle plus de négocier avec les paroisses.

**Le pasteur François Dubois** répond alors qu'elle s'ajoute à la résolution.

**M. Georg Schubert**, pose encore une question de compréhension : le Synode a déjà autorisé le Conseil Synodal à vendre des terrains ou des cures, ce n'est pas touché par cet amendement, est-ce correct ? Donc le terme : "les mesures prises" ne veut pas dire qu'il faut d'abord faire un rapport avant de procéder à la vente.

**Le pasteur François Dubois** répond que le but de l'amendement est simplement d'intégrer les deux parties du point C du rapport sur la stratégie financière. Puisque y sont évoqués à la fois le parc immobilier et l'utilisation des locaux paroissiaux, il est judicieux d'avoir ces deux points dans la résolution.

**Le président** précise que l'amendement tel qu'il est présenté, remplace la résolution 4. Le Centre cantonal Diaconie et Entraide doit décider maintenant s'il veut que ce soit un deuxième alinéa ou une résolution supplémentaire.

**Le pasteur François Dubois** répond que c'est un alinéa, afin de compléter la résolution. La résolution amendée est donc la suivante :

*Le Synode charge le Conseil synodal de négocier avec les paroisses le nombre de locaux paroissiaux dans les immeubles appartenant à la caisse centrale et leur utilisation.*

*Le Synode charge le Conseil synodal de valoriser son parc immobilier et de rendre un premier rapport sur les incidences des mesures prises au Synode de juin 2007.*

**M. Georg Schubert**, pour le Conseil synodal, demande encore si c'est bien clair que pour juin 2007, c'est un rapport sur les mesures prises. Ayant obtenu une réponse positive, M. Schubert répond que le Conseil synodal est d'accord avec cette résolution amendée.

**Le pasteur David Allisson**, paroisse La Chaux-de-Fonds, demande si la paroisse qui est propriétaire d'un certain nombre de bâtiments est concernée par cette résolution ou si seules les propriétés de la Caisse centrale sont concernées ? Si c'est le cas, une paroisse peut-elle demander à être intégrée à cette étude ?

**M. Georg Schubert**, pour le Conseil synodal, précise que cela concerne d'abord les bâtiments qui appartiennent à la Caisse centrale. Le Conseil synodal n'a pas le droit d'estimer et d'évaluer des propriétés qui ne lui appartiennent pas. Mais si une paroisse souhaite être intégrée à cette étude, il faut simplement le demander.

**Le pasteur Christophe Kocher**, paroisse de Neuchâtel, est censé présenter sa proposition de résolution supplémentaire, mais il se dit que si la résolution amendée était acceptée, la résolution supplémentaire se trouverait neutralisée. Sa proposition d'argumenter la résolution supplémentaire étant refusée, puisqu'on ne peut parler que d'une résolution à la fois, le pasteur Kocher propose l'amendement suivant :

*Le Synode charge le Conseil synodal de négocier avec les paroisses le nombre de locaux paroissiaux dans les immeubles appartenant à la Caisse centrale et leur utilisation.*

*Le Synode demande au Conseil synodal de lui présenter les résultats de l'analyse du parc immobilier de la Caisse centrale, en vue d'une meilleure utilisation.*

**Le pasteur Christophe Kocher** précise que l'étude prévue semble extrêmement importante à la paroisse de Neuchâtel et elle souhaite que le projet aboutisse. Dans la mesure où le parc immobilier implique au-delà de la Caisse centrale, toute l'Eglise, la mise en valeur relève de la compétence du Synode. Il appartient donc au Synode de donner mandat au Conseil synodal pour l'étude prévue et de se prononcer quant aux orientations politiques à venir. Cela à plus forte raison que, depuis la mise en vigueur d'EREN 2003, les paroisses doivent présenter un budget, ce qui est une bonne chose. L'exercice devient toutefois difficile, voire irréalisable lorsque les questions immobilières entrent en jeu. Il existe un flou important quand il s'agit de savoir qui est propriétaire de quoi. D'autre part, les restaurations de bâtiments s'organisent en dehors d'une consultation des paroisses, alors que ces dernières sont appelées à participer financièrement aux travaux. A ce propos, le pasteur Kocher transmet une proposition formulée lors la préparation du dernier Synode : les paroisses pourraient devenir systématiquement locataires des locaux qu'elles utilisent et des cures, ce qui permettrait un pilotage financier plus aisé et cohérent qu'actuellement. Cela permettrait également plus d'équité entre les paroisses qui sont propriétaires des lieux de culte et les autres dont les lieux appartiennent aux communes. Enfin, pour les paroisses, cela représenterait l'occasion de revoir la question des locaux qui pèsent lourdement sur les finances, en tout cas en ville de Neuchâtel. Il appartient au Synode de veiller à ce que chacun des organes de l'EREN puissent exercer leurs compétences pour des questions qui les concernent et les impliquent.

**Le pasteur François Dubois**, Centre cantonal de Diaconie et Entraide, est d'accord avec le texte de Neuchâtel, si celui-ci ajoute le délai de juin 2007 pour le rapport.

**M. Georg Schubert**, pour le Conseil synodal, rajoute que, s'il a bien compris, la paroisse de Neuchâtel demande un rapport décisionnel sur les mesures à prendre. Le Centre cantonal Diaconie et Entraide demande un rapport sur les mesures prises. Le Conseil synodal est d'accord de donner un rapport sur les mesures prises, mais pas sur les mesures à prendre, car cela l'empêcherait d'avancer.

**Au vote, l'amendement de la paroisse de Neuchâtel est refusé.**

**Au vote, la résolution 4 amendée est clairement acceptée** et a la teneur suivante :

**Le Synode charge le Conseil synodal de négocier avec les paroisses le nombre de locaux paroissiaux dans les immeubles appartenant à la Caisse centrale et leur utilisation.**

**Le Synode charge le Conseil synodal de valoriser son parc immobilier et de rendre un premier rapport sur les incidences des mesures prises au Synode de juin 2007.**

**M. Jacques Laurent**, paroisse du Joran, avait annoncé qu'il proposerait une résolution supplémentaire développée en début de Session et qui a la teneur suivante :

*Le Synode charge le Conseil synodal d'étudier l'intérêt de la création de commerces éthiques en lien avec les missions de l'Eglise, dans un but lucratif.*

La paroisse du Joran a imaginé que des sources de revenus un peu différentes et novatrices pourraient être trouvées en devenant "Eglise-Entreprise". On pourrait trouver des commerces artistiques liés aux activités de l'Eglise.

**M. Claude Laperrouza**, paroisse du Joran, demande le changement du mot "commerce" qui sont compris souvent comme des magasins. L'Eglise ne va pas entrer en concurrence avec les magasins du monde, le CSP, etc... Il propose donc de changer commerces par entreprises.

Cette proposition est acceptée par **M. Laurent**.

**Mme Danièle Rinaldi**, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, parle de l'expérience faite en paroisse avec un bar à café et un magasin d'articles de sport qui montre que cela n'est pas franchement rentable, ceci même si le personnel est bénévole. Le bar à café, tenu par des bénévoles, donne un bilan financier complet à zéro après 24 ans d'activité. De plus, cette résolution est en désaccord total avec le rapport sur les priorités de l'Eglise débattu en décembre.

**Le pasteur Christophe Kocher**, paroisse de Neuchâtel, sourit car l'idée est originale, mais finalement pas tant que cela. Il est peut-être plus pertinent de réfléchir à des sources de financement autres pour permettre la priorité "Célébrer", plutôt que de taxer les célébrations. Alors pourquoi ne pas organiser des voyages, transformer une cure en home, développer une agence matrimoniale chrétienne, si cela permet de continuer de "célébrer".

**M. Georg Schubert**, pour le Conseil synodal, trouve l'idée intéressante, mais propose de refuser cette résolution supplémentaire pour deux raisons. Premièrement, il est difficile pour les petits commerçants, et les petites entreprises de survivre, l'idée que l'on peut en tirer beaucoup de profits est utopique. Deuxièmement, cette résolution représente beaucoup de travail et dépasse probablement les compétences du Conseil synodal. Il faudrait engager quelqu'un qui ferait une étude. Peut-on engager des frais pour cela ? Dans le temps accordé pour examiner cette proposition, cela semble irréalisable.

**Le pasteur François Dubois**, Centre cantonal Diaconie et Entraide, précise qu'il n'y a pas de délai fixé. On nous présente cela comme de nouvelles idées, or ce sont des débats qui ont eu lieu à moult reprises en Eglise. Pour revaloriser l'image de l'Eglise, c'est une piste très intéressante.

**Au vote, la résolution 5 est acceptée par 21 voix contre 20 et 4 abstentions** et a la teneur suivante :

**Le Synode charge le Conseil synodal d'étudier l'intérêt de la création d'entreprises éthiques en lien avec les missions de l'Eglise, dans un but lucratif.**

**L'ensemble du rapport et des résolutions est clairement accepté.**

#### **4. Rapport du Conseil synodal sur le financement de "La Vie protestante" neuchâteloise par les paroisses.**

**Mme Christine Fischer**, pour le Conseil synodal, rappelle que lors de la session de décembre, le Synode a pris beaucoup de décisions importantes qui devront être communiquées afin de mieux les vivre. Pour cela, le Conseil synodal désire tout mettre en œuvre afin que sa communication soit claire et prioritaire. Communiquer ses prises de position, ses avis et actions dans les lieux de vie, mais aussi à l'extérieur, à ceux qui se sont éloignés pour un temps de l'Eglise. Pour toutes ces raisons, le Conseil synodal souhaite garder une VP attrayante qui puisse être le reflet de l'avis du protestant sur des sujets qui intéressent tout le monde, chrétiens ou non. Une VP qui peut aussi s'associer de manières diverses aux paroisses, car elle a un impact important dans le canton, comme le récent sondage l'a démontré. C'est pourquoi il pense que le désengagement des paroisses signifierait un arrêt de mort de la VP. Mme Fischer ajoute qu'elle admet que l'interprétation du rapport peut être expliquée de manières variables. Le Conseil synodal a néanmoins entendu les demandes du Synode et des paroisses d'un allègement financier et propose des mesures à court et moyen terme. Il a demandé à la VP de faire une économie de 70'000 francs dans le cadre du budget 2006, montant qui a déjà été pris en compte et qui constitue un gain d'environ 38'600 francs pour les paroisses. Plus les paroisses récolteront de l'argent pour la VP, moins la facture sera lourde. Un rapport d'évaluation de toutes ces mesures est prévu pour le Synode de décembre 2007.

**Le président** ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

**Le pasteur Jean-Philippe Calame**, paroisse de L'Entre-deux-Lacs, déplore que l'on ne profite pas de l'engouement, statistiquement prouvé, pour la VP afin de demander à ses lecteurs de souscrire un abonnement. La somme payée par les paroisses représente trois fois plus d'argent que ce qui est investi pour la jeunesse et il le regrette.

**Le pasteur François Dubois**, Centre cantonal Diaconie et Entraide, a besoin d'éclaircissements par rapport aux chiffres donnés : Des mesures semblent avoir été prises par la VP qui se chiffrent autour de 50'000 francs, la résolution 1 parle d'un effort de 70'000 francs. Et dans le budget qui vient d'être accepté, l'économie est de 38'000 francs entre 2005 et 2006. A quoi correspond le chiffre 13 du budget ?

**Mme Christine Fischer**, pour le Conseil synodal, répond que la somme qui est au budget est la part de la Caisse centrale de l'EREN qui représente 45% des 70'000 francs. Le Conseil synodal imagine qu'une action plus ciblée aux niveaux des lecteurs par les paroisses devrait amener une plus grande participation de ceux-ci et donc diminuer les frais puisqu'ils sont contents de la VP.

**Au vote, l'entrée en matière est acceptée par une majorité.**

**Le président** passe à la résolution 4.1 :

*Le Synode décide d'une économie de 70'000 francs sur le budget 2006 de "La Vie protestante".*

**Le pasteur François Dubois**, Centre cantonal Diaconie et Entraide, demande des précisions concernant ce point. Au budget, il a compris que la diminution votée correspondait à celle de la Caisse centrale. Or, lors de sa demande de faire passer ce point de l'ordre du jour avant le budget, on lui a répondu que la résolution 1 n'avait plus sa raison d'être puisqu'elle était retirée. Il comprend qu'il reste maintenant 32'000 francs à la charge des paroisses, il demande ce que le Synode doit voter ?

**La pasteure Isabelle Ott-Baechler**, pour le Conseil synodal, précise que les 70'000 francs d'économie sont réalisés et que ce qui est budgété représente la part que la Caisse centrale paie à la VP. La première résolution aurait dû être retirée puisque l'économie a déjà été effectuée. Elle demande donc le retrait de cette résolution afin que le Synode puisse se prononcer sur les autres points.

**La résolution est donc retirée** et le Synode passe à 4.2 :

*Le Synode demande aux paroisses de systématiser la demande de soutien financier aux lecteurs de la VP afin d'atteindre en 2007 le 60% de la somme au budget de chaque paroisse.*

Il y a deux amendements à cette résolution, le premier de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs qui ajoute:

*La VP consacre deux fois par an une page à son financement avec un bulletin de versement encarté.*

**Mme Danièle Rinaldi**, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, affirme que cet amendement précise une manière de faire qui avait été évoquée lors des discussions et qui lui semblait une démarche intéressante. D'autant plus qu'en travaillant sur le fichier, notamment pour l'Entre-deux-Lacs, plus de 200 personnes reçoivent la VP alors qu'elles ne sont pas déclarées protestantes. Il semble juste à la paroisse que ces personnes soient aussi touchées par des appels.

Le deuxième amendement de la paroisse des Hautes Joux remplacerait la résolution 2 comme suit:

*Le Synode demande à la VP d'adresser directement à ses lecteurs la demande de soutien financier.*

**Le pasteur René Perret**, paroisse des Hautes Joux, trouve que la réponse du Conseil synodal à la motion ne répond pas à l'attente des paroisses. Les résolutions 4.2 et 4.3 ne semblent pas suffisantes pour alléger véritablement la charge de celles-ci. La VP est un excellent journal pour les lecteurs citadins et éloignés de l'Eglise. Le budget de la paroisse des Hautes Joux ne peut simplement pas assumer une telle charge, d'où la demande de faire comme n'importe quel journal en demandant à ses lecteurs de le financer. Il souhaite également que les paroisses qui l'utilisent comme canal d'information la soutiennent proportionnellement à l'espace qu'elles utilisent.

**Mme Nathalie Leuba**, paroisse des Hautes Joux, trouve que la résolution proposée par le Conseil synodal, à savoir systématiser la demande de soutien financier, se fait déjà depuis longtemps avec les résultats que l'on sait. Elle précise que la paroisse des Hautes Joux va tout à fait dans le sens de l'amendement de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs et qu'il lui semble que les deux propositions sont identiques.

**La paroisse de l'Entre-deux-Lacs** retire son amendement et se rallie à celui de la paroisse des Hautes Joux.

**La pasteure Isabelle Ott-Baechler**, pour le Conseil synodal, comprend que ces paroisses ne sont pas satisfaites par les propositions du Conseil synodal, puisqu'elles souhaitent que la VP ne soit plus le journal de l'Eglise. Car demander aux lecteurs de financer la VP c'est la laisser échapper au contrôle, à l'influence et à l'impact de l'EREN. Le Conseil synodal n'a pas voulu suivre ce type de propositions parce qu'il estime que la VP doit rester le lien entre les paroisses et les distancés. Il y a aussi des paroisses qui ont demandé à intensifier leur collaboration avec la VP. Cela permettrait de faire encore des économies. Si le Conseil synodal n'a pas été dans le sens souhaité par les paroisses de l'Entre-deux-Lacs et des Hautes Joux, il a néanmoins répondu à la motion, ceci de trois manières. Premièrement, il a diminué le budget de la VP de 70'000 francs. Deuxièmement, il propose une collaboration étroite entre les paroisses et la VP afin d'arriver au 60% de couverture des abonnements. Cette mesure sera évaluée. Troisièmement, à moyen terme, il y a l'étude d'une fusion entre les VP Berne-Jura et Neuchâteloise qui devrait sensiblement réduire les coûts. Le Conseil synodal pense que toutes ces propositions vont déjà quelque peu dans la direction demandée par les paroisses. Il propose donc de refuser cet amendement.

**Le pasteur Jean-Luc Parel**, paroisse de Neuchâtel, rappelle que chaque année un envoi est fait par les paroisses pour que la VP soit soutenue. Il a l'impression que l'on parle d'un journal entièrement payé par ceux qui le reçoivent. Est-ce que l'on parle d'un soutien financier de ceux qui la lisent ou de l'Eglise ? Ne peut-on pas indiquer sur un bulletin encarté dans le journal que la VP a un certain coût mais que le lecteur a la possibilité de donner ce qu'il veut ?

**Le pasteur Jean-Philippe Calame**, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, demande quelle est la possibilité de recours d'une paroisse qui, à un moment donné, estime ne plus pouvoir assumer les charges de la VP ? Si elle n'arrive pas à atteindre les 60%, quelle issue de secours lui donne-t-on ? De plus, il ne voit pas pourquoi le Synode prendrait en compte les problèmes de la Caisse centrale, si le Conseil synodal ne prend pas en compte les difficultés des paroisses.

**Le pasteur José Mora**, paroisse du Val-de-Travers, à titre personnel précise que pendant un certain temps, il a cru que la VP était simplement un journal d'information. Maintenant, au contraire, il pense qu'il s'agit d'une vitrine de formation. Il trouve très important de faire passer et comprendre aux chrétiens et personnes extérieures, les valeurs de la réforme et l'éthique chrétienne. La VP est donc une revue très importante pour l'EREN.

**M. Jacques-André Calame**, paroisse du Joran, affirme qu'il n'y a pas de contradiction à utiliser plusieurs moyens pour arriver à financer la VP. C'est pourquoi il soutiendra l'amendement proposé. Pourquoi ne pas mettre un bulletin encarté dans le journal, une ou deux fois par année. Pour sa part, il lit les résultats des enquêtes avec beaucoup de circonspection : bon nombre d'entre elles se faisant dans un sens, permettant "d'appuyer" ceux qui seraient dans un camp plutôt que dans l'autre. Il reste persuadé que l'ordre du jour aurait dû être changé, ce point en étant la preuve puisqu'il a une incidence par rapport au budget. Faisant un parallèle avec d'autres revues, M. Calame demande, non pas si la VP doit mourir, mais si elle ne doit pas trouver d'autres modes de financement ou de fonctionnement. Internet pouvant être une piste.

**Le pasteur Jean-Pierre Roth**, paroisse du Joran, est gêné par ce discours. S'il a bien compris, les paroisses et la Caisse centrale paient l'abonnement de ce journal. Que va-t-il se passer si on y encarte un bulletin ? Il pense que cela créera une certaine confusion, entre l'appel que font les paroisses et ce bulletin. D'autre part, les gens reçoivent assez de littérature de toutes sortes avec des bulletins encartés.

**La pasteure Isabelle Ott-Baechler**, pour le Conseil synodal, souhaite lever une ambiguïté. Si elle a bien compris, la proposition de la paroisse des Hautes Joux remplacerait celle du Conseil synodal. Cela voudrait donc dire que le Synode renonce au financement des paroisses. Donc cela équivaut à signer l'arrêt de mort de la VP. Elle affirme que le Synode a la possibilité de faire mourir la VP, mais qu'il faut le dire clairement. Les paroisses peuvent dire : "nous n'avons plus les moyens de financer la VP." Elle rappelle que le Conseil synodal a entendu les difficultés des paroisses et il propose encore une fois d'essayer d'améliorer les choses. Notamment en tentant rapidement de fusionner avec la VP de Berne-Jura.

**Le président passe au vote. L'amendement à la résolution 4.2 de la paroisse des Hautes Joux est clairement refusé.**

**Au vote, la résolution 4.2 est clairement acceptée**, et à la teneur suivante :

**Le Synode demande aux paroisses de systématiser la demande de soutien financier aux lecteurs de la VP afin d'atteindre en 2007 le 60% de la somme au budget de chaque paroisse.**

**Le président** passe à la résolution 4.3 :

**Le Synode mandate la rédaction de la VP pour qu'elle offre son aide logistique aux paroisses (annonce dans le journal, co-signature, etc.) dans leur démarche auprès des lecteurs.**

qui comporte un amendement de la paroisse des Hautes Joux :

*Le Synode décide que les paroisses sont tenues de payer pour l'espace rédactionnel et publicitaire qu'elles y occupent.*

Au vu du résultat de la votation précédente, **Mme Nathalie Leuba**, paroisse des Hautes Joux, le retire.

**Au vote, la résolution 4.3 est acceptée.**

**Le président** passe à la résolution 4.4 :

*Le Synode demande au Conseil synodal de lui présenter un rapport d'évaluation de ces mesures au Synode de décembre 2007*

Elle comporte l'amendement de la paroisse de la Côte suivant :

*Le Synode demande au Conseil synodal de lui présenter un rapport d'évaluation de ces mesures, **ainsi que sur les démarches de collaboration avec les "VP" des cantons voisins** au Synode de décembre 2007.*

Amendement qui est accepté par le Conseil synodal et devient donc la nouvelle résolution 4.4

**Au vote, la résolution 4.4 est acceptée** et a la teneur suivante :

**Le Synode demande au Conseil synodal de lui présenter un rapport d'évaluation de ces mesures, ainsi que sur les démarches de collaboration avec les "VP" des cantons voisins au Synode de décembre 2007.**

Il y a deux résolutions supplémentaires, la première proposée par la paroisse de l'Entre-deux-Lacs:

*Le Synode demande qu'un prix unique au numéro soit facturé aux paroisses du canton.*

**Mme Danièle Rinaldi**, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, précise qu'avant EREN 2003, le prix au numéro était facturé selon la grandeur des paroisses. Depuis EREN 2003, l'Entre-deux-Lacs est devenue une paroisse formée de cinq autres. Il est difficile d'expliquer aux paroissiens pourquoi les gens de Lignièrès paient davantage que ceux de Saint-Blaise et Hauterive.

**Mme Christine Fischer**, pour le Conseil synodal, est d'accord d'étudier la question de la facturation aux paroisses qui est effectivement compliquée. Mais le Conseil synodal s'oppose à cet amendement, car décider maintenant d'un prix unique sans en mesurer les conséquences et sans en connaître l'impact semble prématuré. Le Conseil synodal propose donc un sous-amendement:

**Le Synode demande au Conseil synodal de lui présenter un rapport concernant la facturation de la VP aux paroisses en étudiant la possibilité d'un prix unique par numéro.**

La paroisse de l'Entre-deux-Lacs accepte cette formulation.

**Au vote la résolution 4.5 nouvelle est acceptée.**

La paroisse du Val-de-Travers propose une résolution supplémentaire :

**Le Synode charge le Conseil synodal d'établir dans un délai de 10 à 12 mois et sur la base d'un pré-projet coordonné avec les paroisses une étude de faisabilité d'un regroupement de la VP et des Bulletins paroissiaux en une seule publication afin de réduire au moins de moitié les coûts globaux.**

**Sœur Odette Piazzini**, paroisse du Val-de-Travers, précise que la VP engendre des coûts importants pour l'EREN ainsi que pour les paroisses qui supportent le 55% du coût total actuel. A cette charge vient s'ajouter le coût des nombreux bulletins paroissiaux, édités dans les paroisses et distribués pratiquement aux mêmes destinataires, générant ensemble, des coûts estimés à plus de 100'000 francs par année. Ce sont, en moyenne, quinze courriers annuels envoyés aux mêmes personnes. Efforts disproportionnés, malgré la nécessité d'une information de qualité. Au vu des mesures d'économie importantes qui s'imposent, tant pour les paroisses que pour la Caisse centrale, la paroisse propose l'étude d'un regroupement VP - bulletins paroissiaux, qui pourrait s'articuler comme suit : un journal de base VP, tronc commun au canton, auquel s'ajouterait un cahier style bulletin paroissial par paroisse avec un seul adressage et un nombre d'envoi unifié. Ceci avec, comme double objectif, le maintien d'une information de qualité et une réduction, au moins de moitié des coûts globaux.

**Mme Danièle Rinaldi**, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, précise que la paroisse donne son information par le biais du "Bulletin des Communes" journal officiel qui touche non seulement tous les paroissiens, mais aussi les distancés. Des articles rédactionnels y sont également publiés et il est intéressant de voir que cela touche un large public. Cela permet aussi de soutenir les publications régionales. Cette résolution ne semble donc pas utile à la paroisse de l'Entre-deux-Lacs qui la refusera.

**Au vote, la résolution 4.6 proposée par la paroisse du Val-de-Travers est acceptée par 23 voix contre 19 et 6 abstentions.**

**La pasteure Isabelle Ott-Baechler**, pour le Conseil synodal, vu l'heure avancée, propose de ne pas traiter la question du Louverain puisqu'il y aura un rapport en juin qui proposera des mesures concrètes et de traiter les points 6) Rapport Terre-Nouvelle et cible synodale et 9) Rapport concernant la Cevaa qui va prendre environ une minute, ainsi que la motion. Le point 7 appartient à la Commission de gestion, qui par son président avait annoncé qu'elle préférerait renoncer à sa présentation s'il fallait le traiter en fin de soirée dans la bousculade. Les autres points seraient traités en juin.

**Le pasteur David Allisson**, paroisse de la Chaux-de-Fonds, est contrarié à l'idée que l'on repousse une nouvelle fois le problème du Louverain. Il propose de maintenir ce point en limitant le débat jusqu'à 23h. La paroisse étant partisane du désengagement de l'EREN au Louverain, elle souhaite pouvoir en discuter avant que le rapport ne soit sur les tables du Synode et qu'il n'y ait plus de débat possible en juin.

**Le président** pense qu'il faut limiter les débats dans le temps. Il lui semble que si le Conseil synodal retire un point de l'Ordre du jour, il a le droit de le faire. Le Conseil synodal précise qu'il ne retire pas le rapport, mais estime qu'il faudrait plus d'une demi-heure pour en débattre.

**M. Fred-Eric Jan**, paroisse de la Côte, rappelle que M. Dapples a dit que Le Louverain avait demandé le désengagement du Conseil synodal au Louverain. Il demande donc des précisions, estimant que cela n'a pas de sens de traiter ce point si cela a été demandé.

**M. Georg Schubert**, pour le Conseil synodal, précise qu'en juin 2005 une demande a été faite afin que la rénovation du Louverain se fasse par des fonds extérieurs à la Caisse centrale. Lors des discussions avec la "Loterie romande", il s'est avéré que cette dernière ne peut soutenir une entité incorporée dans une Eglise qui reçoit des impôts. Le Collège du Louverain a donc demandé d'évaluer la question d'une entité juridique propre pour Le Louverain. Il semble à M. Schubert que le Synode ne crée pas de "dégâts" s'il attend un rapport définitif en juin.

**Le pasteur David Allisson**, paroisse de la Chaux-de-Fonds, propose de finir à 23h cette session.

**Le pasteur Jean-Philippe Calame**, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, suggère de voter sur la proposition du Conseil synodal.

**Au vote, le Synode accepte la proposition du Conseil synodal à savoir de traiter les points 6, 9 et 10 et refuse la proposition du pasteur David Allisson.**

## **6. Résultats Terre Nouvelle et Rapport du Conseil synodal sur la composition de la cible synodale**

**Mme Jacqueline Lavoyer**, pour le Conseil synodal, commence son rapport en citant deux proverbes : "un regard bienveillant donne de la joie" et "une bonne nouvelle ranime les forces". Elle rappelle que le Synode de juin 2004 avait suivi les propositions du Conseil synodal en faisant le pari que les baisses enregistrées n'étaient pas inéluctables, mais qu'elles résultaient de différents facteurs dont le passage à EREN 2003 et un besoin de retrouver le sens même de l'effort missionnaire. Et aussi qu'il fallait se laisser un peu de temps afin que chacun retrouve ses marques pour entrer progressivement, au travers de projets et de relations plus directes entre donateurs et bénéficiaires. Les équipes Terre Nouvelle, les responsables paroissiaux, l'animateur cantonal ont cultivé leur élan, l'envie de se mettre au travail et la motivation nécessaire au bien des projets. C'est ainsi que pour la première fois depuis plusieurs années, la cible Terre Nouvelle a été largement dépassée. Il s'agit toutefois d'interpréter ces résultats avec prudence. Le tsunami de décembre 2004 ainsi que les nombreuses catastrophes naturelles de 2005 ont contribué à faire décoller la cible. On pouvait craindre que cet élan ne soit éphémère, il s'avère qu'il ne l'est pas. Autres facteurs à prendre en compte, c'est tout d'abord, un don exceptionnel de 25'000 francs de l'Etat à l'EPER suite au tsunami qui apparaît dans ces comptes, ainsi que le solde de la cible 2004 qui a été versé par certaines paroisses début 2005. Un "bonus" de 10'000 francs a toutefois été versé par les paroisses.

Autre élément réjouissant : la forte progression enregistrée habituellement en novembre et décembre s'est estompée en 2005 où la progression a été plus continue tout au long de l'année. Les projections pour 2006 semblent montrer que les rentrées se calquent sur l'année 2003. Il y a donc une chance qu'on atteigne à peu près la cible, si on maintient l'effort du début d'année. Mme Lavoyer remercie toutes les personnes qui se sont engagées dans ce domaine d'autant plus qu'il est important de résister à la tentation de repli sur soi dans des temps difficiles.

Personne n'ayant de question, **le président** propose de continuer avec l'annexe 5b.

**Mme Jacqueline Lavoyer**, pour le Conseil synodal, souhaite dire en préambule que toutes les préoccupations des paroisses sur le plan financier ont été entendues. De même que les questions qui se posent concernant les contributions à la FEPS, dont certaines sont englobées dans la cible synodale, qui sont de nature très complexe. De plus, il y a un élément nouveau, à savoir, la participation à la table ronde. Il s'agit d'un accord-cadre passé sous l'égide de la FEPS entre DM-échange et mission et Mission 21 pour consolider une collaboration des œuvres missionnaires. PPP et la FEPS collaborent déjà et le souhait du Conseil synodal est que les deux autres œuvres collaborent davantage. Il faut donc être conséquent, on ne peut pas dire : on est pour le principe, mais on ne veut pas y investir, d'où la somme de 15'000 francs. Il était prévu initialement de déduire cette somme des frais de l'EPER qui a réagi et le Conseil synodal est revenu sur sa décision ... provisoirement. Il faut savoir que l'ensemble de cette cible est en révision. L'équipe technique a compris la volonté des gens qui avaient instauré la règle du Fonds 1% Aide au tiers monde, dans le sens de mettre à part une somme pour les missions. Par contre rien n'est dit sur la manière d'utiliser cet argent. Il va donc falloir établir des règles. Les différentes contributions à l'EPER sont calculées selon la même clé de répartition que la contribution de l'EREN à la FEPS, ce qui n'est pas logique. Ce point est donc à revoir avec la FEPS et aussi avec les autres Eglises romandes puisque la contribution d'un canton à l'autre varie aussi pour atteindre la cible romande. Les Conseillers synodaux Terre-Nouvelle vont se réunir et comparer ce qui se passe dans les différentes Eglises protestantes. Mme Lavoyer explique que ces discussions sont en cours et qu'elle a bon espoir de venir en 2007 avec une révision en profondeur de la cible synodale, surtout la cible non paroissiale.

**Le président** ouvre la discussion sur l'entrée en matière. Personne ne demande la parole.

**Au vote, l'entrée en matière est acceptée.**

**Le président** passe à la résolution :

*Le Synode accepte qu'une contribution supplémentaire de 15'000 francs soit prélevée sur le Fonds 1% Aide au tiers monde à titre de contribution de l'EREN à l' "Accord-cadre entre la FEPS, mission 21 et DM-échange et mission, relatif à la collaboration dans le domaine de la mission et son financement" (Table ronde) et que la cible synodale totale pour 2006 s'élève ainsi à 610'000 francs.*

Il y a un amendement de M. Jacques Laurent, paroisse du Joran :

*Le Synode décide que la cible synodale cantonale correspondra au cumul des cibles paroissiales, budgété à 530'000 francs. Le produit des collectes en faveur des réfugiés pour l'EPER et en faveur du Jeûne fédéral viendra en sus. Le non-respect de la cible synodale n'entraîne aucune compensation de la part de l'EREN.*

**M. Jacques Laurent**, paroisse du Joran, propose cette nouvelle résolution afin de l'opposer à celle qui est soumise au Synode. Il semble que la cible synodale soit intouchable. Il précise que cette démarche ne doit pas être interprétée comme un repli sur soi mais plutôt comme une conséquence logique des dernières décisions arrêtées au Synode de décembre. Synode qui avait fixé des priorités telles que le recentrage de ses actes au sein de la communauté neuchâteloise. L'argent de l'EREN devait être prioritairement utilisé à des fins de développement d'activités cantonales visibles.

Le Conseil synodal propose une cible missionnaire composée des cibles paroissiales et des contributions qui sont contraignantes. M. Laurent se réjouit que les paroisses enthousiasmées par un projet le soutiennent. Il a déjà dit au budget ce qu'il pense des charges administratives. Il remarque aussi que le Conseil synodal prendrait en charge l'éventuel manque à gagner relatif aux collectes. Il trouve que c'est une réaction de riche et estime que l'EREN n'en a plus les moyens. Il remarque aussi une certaine confusion dans les chiffres puisque les résultats 2005 annoncent une contribution basée sur 42'933 francs, alors que les commentaires parlent de 43.792 francs. S'il a bien compris, la contribution à la table ronde est, dans le tableau, ajouté à la cible tout en étant, dans la résolution, prélevés sur le Fonds 1% Aide au tiers monde.

**Mme Jacqueline Lavoyer**, pour le Conseil synodal, répond qu'il n'y a rien de nouveau dans la composition de la cible si ce n'est les 15'000 francs pour la Table ronde. La cible est admise depuis longtemps, avec sa complexité qui n'est pas satisfaisante à ce jour, mais il faut permettre au Conseil synodal d'aller de l'avant sans se précipiter.

**Le pasteur Pierre de Salis**, Centre cantonal Théologie, Education et Formation, constate qu'il s'agit bien de trois fois 15'000 francs dont on parle pour les années 2005, 2006 et 2007. Il pense qu'il est temps de donner un signal fort, les frais administratifs sont exponentiels, il est peut-être temps d'arrêter.

**La pasteure Isabelle Ott-Baechler**, pour le Conseil synodal, précise que les 15'000 francs ne sont pas prévus pour des frais d'études. La Table ronde, ce sont des projets suisses de mission, concrets et pratiques dans les pays du Sud. Des projets missionnaires qui sont pour la première fois mis en commun entre le DM (romand) et Mission 21 (suisse allemande). La nouveauté, c'est qu'il s'agit d'une décision de l'Assemblée des Eglises membres de la FEPS pour persévérer dans une mission en commun Suisse romande et Suisse alémanique. A terme, l'EREN risque d'y gagner financièrement. Le Conseil synodal avait premièrement pris les 15'000 francs sur le fonds administratif de l'EPER qui a réagi en précisant que sous le terme administratif, il y avait un certain nombre de projets qui ne rapportaient pas d'argent par des demandes d'aide directe. L'aide d'urgence rapporte, mais l'EPER a du mal à récolter de l'argent pour autre chose. L'EPER a donc demandé de prendre ces 15'000 francs sur l'aide d'urgence que le Conseil synodal donne chaque fois que l'EPER fait une telle demande.

La Caisse centrale attribue donc cet argent à la Table ronde au lieu de le verser à l'aide d'urgence. Cet argent est prélevé sur le Fonds 1% Aide au tiers monde. Financièrement, il y a donc statu quo.

En 2007, le Synode pourrait demander une cible plus basse en fonction des difficultés financières que l'EREN rencontre, mais cela paraît à peine prématuré.

**M. Jacques Laurent**, paroisse du Joran, demande au Synode d'avouer qu'il n'est pas le seul à se perdre dans ces méandres ! S'il comprend bien, la cible missionnaire est donc de 545'000 francs puisqu'on ne va pas utiliser ces 15'000 francs à réfléchir, mais à s'activer sur le terrain. Si tel est le cas, il pourrait modifier sa résolution. Il souhaite que le Conseil synodal lui explique s'il s'agit bien de 45'000 francs dont la FEPS a besoin pour sa contribution aux frais administratifs de l'EPER ? Somme qu'il trouve astronomique.

**Mme Jacqueline Lavoyer**, pour le Conseil synodal, répond que les frais administratifs de l'EPER sont facturés aux Eglises membres de la FEPS selon la même clé de répartition que la cotisation de ces Eglises en tant que membres, alors que cela n'a pas de rapport. Il s'agit d'un des points à éclaircir entre les Eglises membres et les oeuvres. Comme l'EREN a bénéficié pendant quelques années d'un "tarif de faveur" comme membre de la FEPS, cette contribution a beaucoup augmenté ces dernières années puisque qu'on travaille sur la même clé de répartition et qu'il n'y a pas de raison. Tout cela est en discussion.

**M. Jacques Laurent**, paroisse du Joran retire l'amendement.

**Au vote, la résolution est acceptée**, elle a la teneur suivante:

**Le Synode accepte qu'une contribution supplémentaire de 15'000 francs soit prélevée sur le Fonds 1% Aide au tiers monde à titre de contribution de l'EREN à l' "Accord-cadre entre la FEPS, mission 21 et DM-échange et mission, relatif à la collaboration dans le domaine de la mission et son financement" (Table ronde) et que la cible synodale totale pour 2006 s'élève ainsi à 610'000 francs.**

**Au vote, l'ensemble du rapport et de la résolution sont acceptés.**

#### **9. Rapport du Conseil synodal sur les possibilités échanges Cevaa, intégration de ministres étrangers.**

**Le Synode considère que la réponse à la résolution 146-M a été donnée.**

**Personne ne prend la parole, au vote, l'entrée en matière ainsi que la résolution sont acceptés.**

#### **10. Propositions et motions éventuelles des Conseils paroissiaux ou des députés**

Il y a une motion du Centre cantonal Diaconie et Entraide :

**Le Synode demande que la députation dévolue aux Centres cantonaux soit assortie d'une suppléance et que le Règlement général de l'EREN soit modifié en ce sens.**

**Le pasteur François Dubois**, Centre cantonal Diaconie et Entraide, précise que les Centres cantonaux ont une députation mais que malheureusement il n'y a pas de suppléance prévue. Or, il peut arriver qu'un député ne puisse pas être présent aux séances et personne ne représente plus le Centre. Il semble que ce soit un vice du Règlement et le Centre demande que les trois Centres cantonaux soient assortis d'une suppléance.

**La pasteure Isabelle Ott-Baechler**, pour le Conseil synodal, pourrait accepter cette motion pour autant que l'on parle d'une étude menée sur la députation des Centres cantonaux. Plusieurs questions se posent : notamment s'agit-il d'une suppléance par un laïc, un ministre ou les deux ?

**Le président** répond qu'il interprète le Règlement dans le sens que toute motion va au Conseil synodal pour étude. Il trouve redondant de mettre cette demande dans la résolution. Le Synode est appelé à voter sur le principe et il y a rapport du Conseil synodal.

**Au vote, la motion est acceptée.**

**Le président** passe la parole à **Mme Danièle Rinaldi**, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, qui termine cette session du Synode par la prière.

**Le président clôt la séance à 22h40.**

Neuchâtel, le 26 février 2006

Les secrétaires :

Florence Droz      Sandrine Minguely

Le président :

Phil Baker